

VENDREDI 5 MARS 2010

Première séance

Matinée

- 8h30 Accueil des participants.
8h45 Allocution de **M. le Professeur Lotfi Mechichi**,
*Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences
Politiques de Tunis.*

Regards pluridisciplinaires sur la régulation

Président : Pr. Lotfi Mechichi

- 9h00 Rapport introductif : La régulation, nouvelle
branche de droit. **M. Hafedh Ben Salah**,
*Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences
Politiques de Tunis.*
- 9h20 L'Etat régulateur en France. **M. Yves Poirmeur**,
*Professeur à l'Université de Versailles-Saint-
Quentin-En-Yvelines.*
- 9h40 L'Etat régulateur en Tunisie. **Mme Sophie
Dabbou Ben Ayed**, *Professeur à l'Institut
Supérieur de Comptabilité et d'Administration
des Entreprises.*
- 10h00 Régulation et ordre public économique,
Mme Yosr Hafhouf, *Doctorante.*
- 10h20 - 10h40 Pause café.

*Présidente : Pr. Jacqueline Morand Deviller,
Université Paris 1- Panthéon Sorbonne.*

- 10h40 Les nouvelles formes de régulation :
l'exemple de la santé. **Mme Amel Aouij
Mrad**, *Professeur à la Faculté de Droit et des
Sciences Politiques de Tunis.*
- 11h00 La régulation : réalités et perspectives.
M. Noomen Nciri, *Maître assistant à la Faculté
de Droit de Sousse.*

- 11h20 La régulation des relations internationales par
le droit international public, **Melle Haifa
Bououny**, *Maître assistante à la Faculté de
Droit et des Sciences Politiques de Tunis.*

- 11h40 Arbitrage et régulation. **Mme Leïla Lankarani**
Maître de conférences à l'Université Bordeaux IV.

- 12h00 - 12h30 Débats.

Deuxième Séance

Après-midi

La régulation des activités économiques

Régulation et Concurrence

*Président : Pr. Chafik Sarsar, Faculté de Droit
et des Sciences Politiques de Tunis*

- 15h00 La régulation des pratiques anticoncurrentielles.
Mme Marie Malaurie Vignal, *Professeur à
l'Université de Versailles-Saint-Quentin-
En-Yvelines.*
- 15h20 La régulation des concentrations économiques.
M. Michel Bazex, *Professeur à l'Université
Paris Ouest Nanterre La Défense.*
- 15h40 La régulation des marchés concurrentiels dans
l'Union Européenne, **M. Olivier Dubos**,
Professeur à l'Université de Bordeaux IV.
- 16h00 Pause café.

Les régulations sectorielles

*Président : M. Mohamed Ridha Ben Hammed,
Président de l'Université Tunis El Manar*

- 16h20 La régulation environnementale. **M. Laurent
Neyret**, *Maître de conférences à l'Université
de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines.*

- 16h40 La régulation des marchés financiers.
M. Walid Ben Salah, *Assistant à l'Institut
Supérieur de Comptabilité et d'Administration
des Entreprises.*

- 17h00 La régulation du marché des télécommunica-
tions. **Mme Imen Ben Rejeb**, *Assistante à
l'Ecole Supérieure de Commerce.*

- 17h20 La régulation à travers les concessions
portuaires. **M. Nabil Ezzeddine**, *Compagnie
tunisienne de navigation.*

- 17h40 La régulation en matière douanière.
M. Ahmed Bououn, *Maître assistant à la
Faculté des Sciences Juridiques de Jendouba.*

- 18h00 - 18h30 Débats.

SAMEDI 6 MARS 2010

Troisième séance

Matinée

Les instruments de la régulation
Présidente : Pr. Marie Malaurie Vignal

- 9h00 Régulation de la concurrence fiscale
dommageable (Code de conduite et la fiscalité
directe des entreprises). **Melle Sihem Marzouki**,
*Enseignante à la Faculté des Sciences
Juridiques de Jendouba.*
- 9h20 La contractualisation de la répression exercée
par le régulateur. **Mme Imouna Saouli**,
*Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences
Politiques de Tunis.*
- 9h40 L'encadrement des contrats par le régulateur.
Melle Rim Nafti, *Assistante à la Faculté des
Sciences Juridiques de Jendouba.*
- 9h40 - 10h00 Pause café.

- 10h00 Le contrôle juridictionnel des autorités administratives indépendantes. **M. Lotfi Chaalali**, *Conseiller au Tribunal Administratif.*
- 10h20 L'interrégulation, **M. Béchir Abed**, *Doctorant.*
- 11h00 Débats.

Le terme de régulation est polysémique. Terme à la mode, sans doute abusivement utilisé, la régulation renvoie à des mécaniques et à des mécanismes complexes à l'égard desquels elle est étymologiquement sensée pallier et contrer aux dysfonctionnements. Régulation du système politique, du système religieux, de la finance ou du système économique, la régulation a depuis quelques années, atteint tous les domaines de la vie sociale, amenant les juristes à s'interroger sur son contenu, ses manifestations, ses limites. Se démarquant parfois mal d'autres technique de contrôle, se confondant parfois même avec l'acte de jugement, évanescence et trouble, la régulation laisse le chercheur perplexe.

L'objectif de ce colloque tuniso français est justement de mettre en rapport les régulations existantes dans deux contextes à la fois proches par les exigences néolibérales qui leur sont imposées, par le contexte de crise ambiante, par les questionnements sur le redimensionnement du rôle de l'Etat. Mais les deux pays sont différents dans la mesure où la Tunisie n'a pas à subir les exigences sévères de l'Union Européenne et où sa présence demeure, du fait de nombreux facteurs conjugués, plus marquée dans l'économie.

Cette rencontre sera l'occasion de confronter les visions possibles de la régulation, ses diverses formes qu'elle peut emprunter ; elle permettra également d'évaluer les différences entre les deux pays organisateurs, afin de comprendre si le terme reflète une ou plusieurs réalités. Par la richesse des domaines qui seront exposés, tant par les intervenants tunisiens que français, qu'il s'agisse notamment d'investissements, de finance, de commerce, de fiscalité ou d'environnement, les interventions chercheront à poser un regard critique sur un état du droit et de sa pratique existants dans les deux pays.

Des interventions et des débats qui les suivront, des pistes de réflexion surgiront, permettant de mieux cerner le concept multiforme et les techniques foisonnantes de régulation, à en évaluer les différences et les convergences pour tenter d'en brosser un premier tableau dans le cadre du droit comparé.



**Faculté de Droit et des
Sciences Politiques
de Tunis**



**Association Tunisienne
de Droit Administratif**

COLLOQUE INTERNATIONAL : **LA RÉGULATION**

**Tunis, les 5 et 6 Mars 2010
à la Faculté de Droit et des Sciences
Politiques de Tunis**

Avec le soutien de :

- L'Institut Français de coopération.
- Le Laboratoire de Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE), Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines.
- Le Centre d'Analyse des Régulations Politiques (CARPO), Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines.
- L'Unité de recherche «Santé, Ethique, Argent», Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.
- L'Association Tunisienne de Droit de la Santé.